

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès verbal - Mercredi le 19 juillet, 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), LE 19 JUILLET 2023 À 18H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE.

SONT PRÉSENTS, SYLVAIN LA FRANCE, LYNNE LACHAPPELLE, MATTHEW ORLANDO, PAUL CHAMBERLAIN, CRAIG GABIE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER, PIERRE VAILLANCOURT

ABSENCE MOTIVÉE, DAMIEN LAFRENIÈRE

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 **OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

1.2 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Suite à cette période de questions, Monsieur le président présente l'ordre du jour;

-
- 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Période de questions
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Présentation et Adoption du rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022
 - 1.5 Période de questions
 - 1.6 Levée de l'assemblée
-

2023-07-135

1.3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-07-136

1.4 **PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil adopte le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

1.5 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

1.6 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 18h21.

Président

Greffier

Pierre Vaillancourt

Robert Bergeron,
Maire

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».